

système comme le nôtre. Ayant suivi le témoignage précédent donné devant ce comité, nous sommes plus que jamais conscients qu'il n'y a personne qui jusqu'à maintenant connaît les réponses à de tels problèmes et que des recherches hydrographiques étendues sont nécessaires.

À l'heure actuelle, sur les sections supérieures du bassin hydrographique du lac Nipissing et de la rivière des Français, il y a trois différentes agences qui exercent divers degrés de régularisation sur les niveaux et les écoulements.

Le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, l'Hydro-Ontario, et le ministère fédéral des Travaux publics sont les agences actuelles. La majeure partie de nos problèmes prennent leurs racines dans le fait que chaque agence a des objectifs différents. Aucune d'elles, sauf le ministère fédéral des Travaux publics, tient compte des conséquences de leurs décisions au jour le jour et à long terme sur l'exploitation de l'eau à propos des niveaux de la rivière des Français.

Le ministère des Travaux publics essaie de nous aider en augmentant, ou en diminuant, les écoulements du lac Nipissing. Il n'y a pas d'autres ouvrages régulateurs en aval pour effectuer l'équilibre des niveaux.

Récemment, il y a une meilleure attitude de la part de tout le monde pour améliorer la situation de la fraieson de la rivière, mais c'est une situation très complexe puisque chaque agence s'occupe de ses objectifs premiers de l'exploitation de l'eau. À l'heure actuelle, un comité consultatif est institué et devrait aider à coordonner les efforts de ces agences pour établir une certaine stabilité des niveaux dans la rivière des Français.

Nous soumettons respectueusement, néanmoins, qu'à la fin, des ouvrages régulateurs sur l'ensemble du système seront nécessaires pour obtenir un équilibre à long terme raisonnable d'une façon efficace. Il ne semble pas raisonnable de notre part de supposer que les ouvrages régulateurs à un point donné sur la voie maritime, spécifiquement la source de la rivière des Français, puissent fournir quelque effet stabilisateur que ce soit sur les eaux de la partie inférieure où il n'y a pas de régularisation. Effectivement, les sections inférieures sont continuellement soumises aux caprices, si je puis m'exprimer ainsi, des autorités chargées de la régularisation des sections supérieures.

D'autres détails pourraient être donnés sur les effets, au cours des années, des mesures prises par les agences régulatrices sur ce bassin hydrographique. Cependant nous croyons que cet aperçu général devrait fournir quelques connaissances intimes de ce problème.

#### *Efforts de l'Association des centres de villégiature de la rivière des Français*

Notre association a travaillé pendant plus de quinze ans à résoudre ce problème. En conséquence de ses efforts, plusieurs événements se sont passés aidant dans une certaine mesure.

D'abord, nous avons fait savoir au ministère des Travaux publics qu'il doit assumer un certain degré de responsabilité pour les dommages physiques qui se sont produits à cause de sa mauvaise direction des ouvrages régulateurs Chaudière et que lorsqu'il prenait des décisions d'opération il devait penser un peu aux effets en aval. Pour parler franchement, ils doivent penser plus loin que le lac Nipissing. Il a fallu un procès pour établir ces responsabilités.

Nous avons alors appris le dommage terrible qui arrivait à nos poissons par le ministère des Terres et Forêts et avons travaillé à obtenir un degré de coopération plus serré entre les biologistes du ministère et les autorités régulatrices, spécialement au cours de la fraieson.

Poursuivant dans cette veine, nous sommes maintenant sur le point d'établir le comité consultatif mentionné plus haut. Ce comité se révélera une véritable acquisition pour toute la région du bassin hydrographique.